



COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N° 39/2025
ARRETE MUNICIPAL

PORTANT VIREMENT DE CREDITS DEPUIS UN COMPTE DE DEPENSES
IMPREVUES INVESTISSEMENT
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,
Vu les crédits inscrits au compte 020, dépenses imprévues, section d'investissement du budget annexe de l'assainissement ;
Considérant l'insuffisance de crédits inscrit sur l'article 21532 ;

ARRETE :

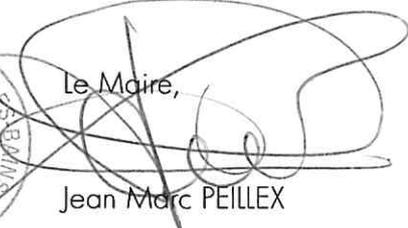
Article 1er :

Un virement de crédits d'un montant de 9 600 € concernant le budget annexe de l'assainissement est effectué depuis le compte de dépenses imprévues de la section d'investissement, article 020, sur l'article 21532 opération 203, ascenseur des Thermes en vue du règlement du Décompte Global Définitif du marché correspondant.

Article 2 :

Monsieur le Maire et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui fera l'objet des mesures de publication et de transmission lui conférant son caractère exécutoire.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 24 juin 2025,


Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

Télétransmis le 27-06-25

Mis en ligne le 27-06-25